

## DIRECTION

Au: Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR)

De: (le Bénéficiaire Qualifié)

Ref: Instance du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Le Bénéficiaire Qualifié certifie que:

1. Elle a retenu les services de **(insérer le nom de l'entité représentant le Bénéficiaire Qualifié)** en tant que son représentant à l'instance du CRTC; et
2. Elle est un groupe d'intérêt public ou un groupe de consommateurs représentant les intérêts des utilisateurs non-commerciaux et/ou l'intérêt public durant l'instance.

Le Bénéficiaire Qualifié ordonne par les présentes irrévocablement le FPR à décaisser à **(insérer le nom de l'entité représentant le Bénéficiaire Qualifié) (xx %)** des fonds que le FPR détermine en accord avec les statuts et règlements administratifs du FPR à être correctement payé au Bénéficiaire Qualifié par rapport à l'Instance.

Daté à **(ville)** dans la province de **(Province)** ce \_\_\_jour de **(mois)** 201\_\_